

Délibération 4.01

**Organisation des services d'hébergement des collèges publics de la Seine-Maritime - Orientations 2023 - Accompagner les familles seinomarines face à l'inflation**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Chers collègues,

Comme vous tous, même si pour certains c'est assez récent, nous estimons qu'il y a urgence à redonner du pouvoir d'achat à une large partie de nos concitoyens, surtout en cette période de forte inflation en raison de la guerre en Ukraine, mais pas que, elle a souvent trop bon dos...

Il ne faudrait pas oublier la responsabilité des marchés financiers et de la spéculation. Ni les politiques conduites sous le précédent mandat présidentiel et qui ont réduit le pouvoir d'achat de nombreux Français, par exemple les agents publics.

Alors oui il y a urgence pour tout simplement permettre à chacun de vivre dignement, et de payer ses charges sans rogner sur ses soins, ses dépenses alimentaires de base, éducative ou encore le chauffage à température correcte de son logement.

Mais pour nous cette question du pouvoir d'achat doit être traitée non pas à coups de petits chèques, comme on distribue des aumônes, et peut être demain selon cette même logique des tickets de rationnement...

Elle doit être traitée au contraire à la source.

C'est-à-dire d'une part par le rehaussement significatif des salaires, pensions et allocations de solidarité, et financée en mettant bien davantage à contribution ceux qui se sont enrichis considérablement cette dernière décennie, y compris pendant la crise sanitaire, et notamment les actionnaires.

Et d'autre part par un blocage des prix sur les produits de première nécessité. La restauration scolaire en fait bien entendu partie.

Donc en saluant le fait que vous vous soyez inspirés de ce que porte la NUPES et ses composantes, plutôt que des logiques de rationnement et de charité soutenues par la majorité Présidentielle, nous voterons des deux mains ce blocage des prix en faveur des familles des collégiens inscrits au service public de restauration scolaire.

Et nous sommes donc favorables à ce que la collectivité assume les conséquences de la hausse des prix des denrées et donc des coûts des repas, même si les 600.000 Euros de charge supplémentaire que cela entraîne sont lourds. Mais nous en avons les moyens, le Compte administratif 2021 étudié demain le démontre facilement.

Puis vous pouvez tous vous associer aux revendications que nous portons pour que le gouvernement agisse à la racine sur l'inflation.

Vous auriez donc eu le droit à nos félicitations concernant cette délibération si une réserve de taille ne venait pas l'entacher...

Car il est annoncé dans cette même délibération votre volonté d'engager une harmonisation des prix de restauration dans les meilleurs délais. Nous sommes opposés à cette perte d'autonomie des gestionnaires, donc des établissements.

Bien sur la loi autorise la collectivité à fixer les tarifs, mais depuis toujours notre Département a laissé cette faculté aux établissements, même si elle encadrait annuellement ces tarifs et les possibles augmentations et de diminutions proposées.

Et en cas de problème, la Commission Permanente a toujours eu le dernier mot.

Notre Département n'est pas un territoire uniforme. Pour chaque collège, il existe des spécificités liées à la sociologie des habitants, à la réalité de leurs nécessités de recourir au service de restauration. Dès lors, il est normal que chaque collège garde la faculté d'adapter le niveau des tarifs à la réalité des ressources dont disposent les familles, mais aussi à leur obligation ou non de recourir à cette restauration.

En milieu rural ou en périurbain, les distances entre le collège et le domicile réglant souvent cette question.

Donc il nous semble normal qu'il existe des écarts dans les tarifs de restauration entre les collèges, comme il en existe dans ceux des écoles entre communes dans le premier cycle.

La seule harmonisation qui nous conviendrait serait celle de la gratuité totale de toute restauration scolaire.

Certes l'Aide à la restauration et à l'internat (ACRI) existe, mais elle concerne 9.000 élèves seulement. Les classes moyennes qui se sont appauvries pour beaucoup ces dernières années n'y sont pas éligibles.

Quelque peu étendue dans ces critères lors de votre suppression des bourses départementales en 2016, l'ACRI touche aujourd'hui 3.500 élèves de plus qu'avant cette suppression. Nous sommes encore loin du compte surtout lorsque l'on calcule l'économie réalisée au final par notre collectivité.

Les bourses aux collégiens avant 2015 s'étaient 5.837 familles concernées et 930.000 Euros de budget. Lors de la suppression des bourses, l'enveloppe de l'ACRI n'avait été augmentée que de 168.000 Euros sur un budget initial de 1,4 Millions. 7 ans après l'enveloppe de l'ACRI est de 2 Millions...

La suppression des bourses vous aura donc en effet occasionnée de belles économies sur le dos des familles les plus fragiles.

Petit rappel qui me semblait utile quelquefois que vous visiez le même type d'économie à travers votre volonté de mise en place d'un tarif unique de restauration.

Toutefois votre volonté restant en débat puisque non inscrite dans la délibération, nous pouvons la voter sans problème puisque cette délibération ne concerne que le blocage des prix en matière de tarif de restauration scolaire.

Le reste nous y reviendrons, vous pouvez compter sur nous.